

COMPTE RENDU DU CONSEIL PERI-EXTRASCOLAIRE COMMUN AUX 3 ECOLES DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Le 22 janvier 2024, les membres du Conseil péri-extrascolaire des 3 écoles se réunissaient sous la présidence de Mme Annick PANE, maire adjointe à l'enfance/éducation.

Présents : Mmes BALIQUE F., CAMUS A., CLARISSOU S., FEILDEL A-S., HEBERT S.,
LION-VANHOUTTE S., MAMAY L., MARTINEZ S.,
PANE A.,

MM. ALCEGUERRE K., MARGRY C.,

Absents excusés : M. MORER J-M.,

Début de la réunion à 19h00.

Mme PANE ouvre la réunion par un tour de table afin que chacun se présente. Les parents expliquent qu'ils ont désiré faire cette réunion commune afin de mettre un terme au clivage nord/sud. Ainsi, les points soulevés lors des réunions peuvent être entendus par les représentants de parents de chaque école.

Les points mentionnés sur la liste de questions envoyées par les parents d'élèves élus ont été abordés ainsi que des questions diverses.

1) Etat des lieux des équipes « animation ».

Lors du conseil péri/extrascolaire J. Prévert du mois de juin 2023, la difficulté d'avoir une équipe d'animation stable avait été évoquée. Les parents désirent savoir si ce problème a été résolu ou s'il perdure.

Florence BALIQUE explique que le problème d'embauche est toujours actuel et qu'il est compliqué d'avoir une équipe fiable et pérenne. Cependant, les animateurs « piliers » tiennent toujours bon.

Elle explique que d'avoir descendu l'âge légal depuis septembre 2022 à 16 ans contre 17 pour passer le BAFA et 18 ans contre 21 pour le BAFD ne va pas résoudre le problème de pénurie d'animateurs et de la fiabilité d'une équipe.

Elle annonce qu'un nouveau diplôme dans l'animation a vu le jour, il s'agit d'un BAC pro « animateur enfants et personnes âgées ».

Actuellement, les animateurs vont et viennent, certains arrivent, d'autres partent. Deux animatrices s'absenteront d'ici quelques mois pour profiter de leur congé maternité, 1 animateur sans expérience a intégré l'équipe le 8 janvier et 1 autre avec expérience l'intégrera début février.

L'explication est donnée sur, pourquoi les horaires de garderie au Petit Prince ont changé les mercredis depuis mi-novembre, ainsi que le très faible nombre d'enfants impactés.

A la question « comment accueillez-vous la création du nouveau complexe ? », il est répondu qu'un tel complexe ne peut être que le bienvenu et que de travailler dans des nouveaux locaux ne peut qu'être un plaisir. Les divers temps péri et extrascolaires seront réorganisés dès la livraison de ce nouveau local et les familles seront prévenues en amont.

2) Communication aux familles.

Toujours lors du conseil péri/extrascolaire J. Prévert du mois de juin, Mme LION-VANHOUTTE demandait la possibilité que les familles aient un visuel sur le portail famille des documents déjà déposés au sein du service enfance/éducation pour l'année scolaire en cours (attestation paiements CAF, avis d'imposition, attestation d'assurance).

Dès début juillet, la demande avait été faite auprès du prestataire. Celui-ci a été relancé à plusieurs reprises dont la dernière avant d'avoir les questions de ce conseil commun. *(cette évolution a eu lieu le 25 janvier et les familles en ont été informées par mail dès le lendemain).*

Un long débat s'ouvre quant aux messages d'information envoyés par mail aux familles. A priori, certains parents ressentent mal ces messages, que ce soit sur le fonds, la forme ou la fréquence. Cependant, la messagerie est le seul moyen d'informer en masse tous les parents, quelle que soit l'information. Le mail de demande de déposer les originaux des certificats médicaux ou attestation employeur pour absence d'un enfant ou annulation hors délai a été développé et expliqué aux parents présents.

A savoir que l'envoi des mails est une demande faite par les parents élus il y a maintenant de nombreuses années car c'était pour eux le seul moyen d'être tous informés et rapidement.

La publication sur Facebook et le panneau lumineux quant aux vacances de Toussaint et d'hiver ayant été appréciée des familles, la demande est faite pour renouveler cette pratique pour chaque période de vacances en développant certaines informations ; si toutefois c'est possible.

L'information sur les réseaux sociaux se mettant en place petit à petit, la demande sera communiquée à la conseillère numérique de la commune afin qu'elle puisse en tenir compte dans sa gestion de l'information en général. *(à la suite de la réunion, les plannings d'activités des vacances d'hiver ont été mis en réseau dès qu'ils ont été finalisés ainsi que les lieux et horaires de fonctionnement).*

Il est rappelé que toutes les informations concernant le péri et extrascolaire sont également disponibles sur le site de la commune TRILPORT.fr, espace téléchargements à la rubrique « enfance ». Y compris des comptes-rendus des conseils péri/extrascolaires.

3) Gestion différente selon les écoles.

La différence des temps de garderie et temps de cantine entre la Charmoye et Chedid/Prévert vient de l'heure d'ouverture de l'école qui est différente. Du fait que l'école de la Charmoye n'ouvre ses portes qu'à 8h50 pour un début de cours à 9h jusqu'à 12h, la plage horaire de la garderie matin est plus longue d'une demi-heure et la pause méridienne se trouve réduite d'une demi-heure par rapport aux écoles Chedid/Prévert qui ouvrent leurs portes à 8h20 pour un début des cours à 8h30 jusqu'à 11h30.

Afin de palier ces différences de temps périscolaires, il faudrait aligner les horaires d'ouverture de l'école de la Charmoye sur les autres écoles de la commune.

Concernant les différences de traitement ressenties les jours de grève, Mme PANE a déjà expliqué à plusieurs reprises, lors des conseils d'école, le mode d'organisation pour l'accueil de ces journées.

Afin de savoir si tout ou partie des accueils est possible pour telle ou telle école, plusieurs paramètres entrent en jeu :

- Le nombre d'enseignants grévistes,
- Le nombre de personnels animation et ATSEM grévistes,
- Le nombre de personnels de restauration grévistes,

En fonction des personnels disponibles, il peut être possible d'assurer les garderies d'une école mais pas forcément des autres. Si les enseignants grévistes à l'école J. Prévert assurent habituellement l'étude surveillée, l'étude ne pourra pas être assurée ce jour là.

Si les animateurs sont présents mais que le personnel de restauration est gréviste, il ne peut pas y avoir de service cantine et si tout ou partie des animateurs sont grévistes, il ne sera pas possible non plus d'accueillir les enfants avec leur pique-nique. Etc...

Chaque jour de grève est différent quant aux absences et de ce fait, les services sont organisés au mieux en fonction des possibilités mais en aucun cas une école ne sera privilégiée par rapport à une autre.

4) Questions et informations diverses.

Afin d'éviter les risques de factures impayées, un parent demande pourquoi le mode de paiement par prélèvement automatique n'est pas proposé. Il est répondu que l'étude a déjà été faite, suite à la demande de quelques parents, mais que ce mode de paiement était trop compliqué à mettre en place et entraînerait un trop grand surcroît de travail tant pour la commune que pour la Perception pour générer les fichiers mensuellement. A savoir que les factures ne seraient plus faites le 10 du mois mais le 5 au plus tard et qu'il n'y aurait plus possibilité de générer des relances pour les familles n'optant pas pour le prélèvement automatique.

Un problème est soulevé concernant les repas de substitution servis aux enfants présents en cantine dont les repas n'ont pas été réservés via le portail famille. A priori, les enfants concernés vivent mal le fait de manger différemment des autres enfants. A cela, la réponse apportée est que nous ne pouvons pas servir un repas qui n'a pas été commandé et de ce fait non livré ; la seule alternative est le repas de substitution composé en général d'une

saladette ou autre, d'un plat individuel à chauffer au micro-ondes et d'une compote ou salade de fruits. Ça ne peut être que des aliments à DLC éloignée.

Un débat s'ouvre sur les oublis de réservations des parents et plus généralement en début de mois et/ou après des vacances. Pour éviter les oublis, il est préconisé de tout simplement annualiser les services sachant qu'il est toujours possible d'annuler par la suite les réservations inutiles. Un parent présent relève que ce n'est pas pratique de réserver jour par jour sur un téléphone portable. A cette dernière remarque, Mme MARTINEZ réagit en rappelant qu'un message a été envoyé le 28 novembre à tous les parents, dont nous avons l'adresse mail, informant qu'une évolution avait été faite sur le manuel d'utilisation du portail famille concernant les actions faites depuis un téléphone portable (*voir message envoyé ci-dessous*).

INFORMATION AUX FAMILLES

Nous vous informons qu'une nouvelle version du manuel d'utilisation du portail famille est disponible sur le site de la commune TRILPORT.fr, "espace téléchargements", rubrique "enfance", notamment avec l'ajout d'une annexe "spéciale téléphones portables".

Ayant pu constater avec plusieurs familles les limites de certaines actions en se connectant avec un téléphone portable, il nous a semblé opportun d'effectuer une série de tests pour comprendre le fonctionnement ; ce qui a permis la création d'un document qui, nous l'espérons, pourra vous être utile.

N'hésitez pas à nous contacter si, malgré les manipulations indiquées sur l'annexe, l'accès à certaines fonctionnalités reste compliqué voir impossible. Nous ferons notre possible pour essayer de remédier aux problèmes rencontrés.

Mme MARTINEZ insiste auprès des familles sur le fait que nous travaillons toujours à améliorer l'utilisation du logiciel en vue de faciliter la vie aux familles mais qu'elles doivent toutefois tenir compte des informations envoyées afin de pouvoir bénéficier de ces améliorations. Afin de montrer qu'il est possible d'annualiser facilement les services via un téléphone portable, Mme MARTINEZ a fait la manipulation préconisée dans le mail d'information, sur le téléphone (Android) d'un parent présent. Un autre parent n'a pas jugé utile de le faire de suite sur son téléphone (Apple Iphone).

Une remarque est faite sur le fait que les enfants de Chedid/Prévert seraient plus rassasiés que les enfants de la Charmoye et pourquoi ? Il est difficile de répondre à cette question car les grammages sont les mêmes pour les uns et les autres. Le problème vient peut-être tout simplement que les enfants de la Charmoye mangent moins ce qui leur est servi que les enfants de Chedid/Prévert ? Le « RAB » est évoqué ; à savoir qu'il n'y en a plus et Mme HEBERT explique pourquoi.

Le RDV étant déjà pris pour que 2 représentants de parents de J. Prévert déjeunent à la cantine le 1er février, nous apprenons que 2 représentants de La Charmoye et A. Chedid désiraient également déjeuner le même jour. Mme BALIQUE suggère aux parents de A. Chedid de choisir un autre jour car cela ferait trop de parents en même temps à la cantine Prévert qui accueille aussi les maternels Chedid. Il n'y a pas assez de places pour accueillir 4 adultes. (*les parents de Prévert ont bien déjeuné le 1er février et 1 parent de Chedid le 2 février. Pas eu de demande des parents de la Charmoye au 12 février*).

Fin de la réunion 21h25